



**HAL**  
open science

# Les grillons du foyer municipal. Les femmes au foyer en politique

Marion Paoletti

► **To cite this version:**

Marion Paoletti. Les grillons du foyer municipal. Les femmes au foyer en politique. Travail, genre et sociétés, 2008, Les femmes, les arts et la culture, 19, pp.111-130. 10.3917/tgs.019.0111 . halshs-00331938

**HAL Id: halshs-00331938**

**<https://shs.hal.science/halshs-00331938>**

Submitted on 21 Jun 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# LES GRILLONS DU FOYER MUNICIPAL, LES FEMMES AU FOYER EN POLITIQUE

Marion Paoletti

**G**lobalement, le modèle des femmes au foyer disparaît sous le triple effet de la progression du taux d'activité féminine, du renouvellement des générations et de la baisse du nombre des familles de trois enfants et plus, au point que le maintien au foyer peut être appréhendé comme une déviance sociale (Maison, 2006). Le taux d'activité féminin, pour les 25-49 ans, est passé de moins de 60 % en 1975 à plus de 80 % en 2004. En revanche, la catégorie des « sans profession » en politique est remarquablement féminisée et introduit des distorsions importantes dans la sociologie des femmes élues par rapport à leurs homologues masculins, en particulier au niveau local. C'est ainsi que les conseillers régionaux élus en 2004 et recensés comme sans profession par le ministère de l'Intérieur sont, pour plus de 73 % d'entre eux, des femmes (contre près de 69 % dans les assemblées régionales élues en 1998). De même, parmi les conseillers municipaux des communes de plus de 3 500 habitants, élus en 2001 et recensés comme sans profession, près de 70 % sont des femmes alors même qu'elles sont moins nombreuses.

Comment interpréter cette présence des femmes sans profession en politique qui constitue à certains égards un

mystère ? En effet, de nombreux travaux en science politique ont montré que l'engagement des femmes en politique, qu'on le mesure sous la forme d'adhésion aux partis politiques, de prise de parole en public ou d'exercice d'un mandat, était largement lié à l'exercice d'une activité professionnelle, plus encore d'une activité professionnelle valorisante. Dès lors, le fait que 10 % des femmes élues conseillères régionales en 2004 soient « sans profession », comme plus de 21 % des femmes élues, en 2001, maires de communes de plus de 3 500 habitants, mérite d'être interrogé. Pourquoi ? Comment sont-elles élues ? Quelles sont les qualités que leur prêtent les faiseurs de liste ? Qu'est-ce qui fait leur éligibilité ?

La mesure de l'inactivité professionnelle est délicate. Au-delà de l'hétérogénéité des femmes au foyer, les dénominations administratives et les catégorisations statistiques ne rencontrent pas toujours l'expérience qu'ont les acteurs de leur situation (Maison, 2006). Plus encore, la catégorie « Autres et sans profession », utilisée pour rendre compte de la sociologie des élus, est totalement élastique : catégorie fourre-tout, basée sur des autodéclarations, elle ne permet notamment pas de distinguer précisément les personnes au foyer exerçant un mandat des élus professionnels. Ceux qui vivent de la politique ont abandonné leur activité professionnelle initiale pour se consacrer à plein-temps à leur carrière politique, notamment à travers le cumul des mandats. Ils répugnent à endosser l'étiquette de professionnel de la politique et ils se déclarent ou dans leur profession d'origine ou comme « sans profession ». Par ailleurs, la professionnalisation politique concerne aussi des femmes qui étaient au foyer au moment de leur premier mandat. Le rythme de la professionnalisation politique, défini comme « la durée écoulée entre l'année d'obtention du premier mandat électif et l'année où l'individu concerné devient un professionnel de la politique », est devenu plus rapide pour les femmes que pour les hommes depuis la réforme paritaire (Lefevre et Sawicki, 2006)

Ces difficultés, pour mesurer précisément la part des femmes au foyer en politique, peuvent être en partie résolue par une enquête au niveau départemental, permettant de repérer les positions politiques effectivement occupées par des femmes au foyer et de préciser les contours de leur engagement politique. C'est en Gironde que j'ai mené une telle enquête.

#### Présentation de l'enquête

Le département de la Gironde est un département rural, géographiquement étendu, au sein duquel dominent les toutes petites communes (542 communes dont 345 de moins de 1 000 habitants). La préfecture de Gironde m'a fourni la totalité des listes pour les élections municipales de 2001, pour les communes de plus de 3 500 habitants, permettant d'une part de repérer la manière dont ceux, recensés comme sans profession, se déclarent, d'autre part de prendre la mesure des candidatures des femmes au foyer sur les listes municipales. La préfecture m'a par ailleurs procuré la composition de l'ensemble des conseils municipaux de Gironde, quelle que soit la taille des communes, telle qu'elle s'est établie sitôt après l'élection de 2001, permettant de repérer les positions *in fine* occupées par les femmes sans profession. Un questionnaire a été adressé aux douze femmes maires réellement au foyer de Gironde (sur quinze recensées comme telles) ainsi qu'aux soixante-dix adjointes recensées comme sans profession. Trois femmes maires ont répondu au questionnaire et vingt et une adjointes, dont seize sont réellement des femmes au foyer. Trois entretiens ont été menés avec des hommes maires, dont la première adjointe est sans profession ; trois entretiens avec des femmes maires sans profession ; quatre avec des adjointes sans profession. La préfecture de Gironde m'a également fourni les données concernant la composition du conseil général et du conseil régional. Enfin, l'Observatoire de la parité a mené des recherches spécifiques sur la part des « sans profession » dans les différentes assemblées politiques au niveau national.

En dépit des difficultés d'un repérage précis, la confrontation de la place des femmes au foyer dans la société, de l'image véhiculée par les médias, des mandats qu'elles exercent, montre une série de décalages. Si le modèle des femmes au foyer est en déclin dans la société, les médias donnent à voir un engagement spécialisé de nouvelles femmes au foyer, diplômées et mobilisées par la reconnaissance d'un statut, alors qu'elles apparaissent bien présentes en politique, surtout, quand elles exercent des responsabilités, au niveau des toutes petites communes rurales. La présence des femmes au foyer en politique peut globalement s'interpréter comme une dimension conservatrice de l'ordre politique, que n'est pas venue perturber la mise en œuvre de la parité en politique depuis 2001 en raison de plusieurs dimensions :

- les conditions de leur recrutement – comme remplaçante et/ou pour leur disponibilité et leur loyauté ;
- leur profil majoritaire – des femmes âgées, de droite ;
- le type de mandat exercé – surtout dans les communes rurales ;

- le souci des autres qu'elles mettent en avant –souci qu'on peut inférer tout autant à leur genre, à leur condition de vie à l'écart de la sphère marchande, au type de mandat exercé qu'à leur pratique de la religion catholique plus élevée que la moyenne.

## LA VISIBILITÉ PARADOXALE DES FEMMES AU FOYER

L'engagement politique des femmes au foyer peut d'abord s'appréhender à travers la structuration d'une revendication par des femmes au foyer qui, depuis Internet, a été relayée par les médias traditionnels en même temps qu'ils rénovaient une figure ancienne : celle de la mère au foyer par choix, aujourd'hui diplômée. C'est une visibilité paradoxale au regard du rapport des femmes au travail, qui contraste avec l'invisibilité de la catégorie « au foyer » dans l'appareil statistique d'État, flou de la catégorie qu'entretient sans doute l'enjeu politique que constitue la frontière entre « chômeur » et « inactif » (Maruani, 2006). Visibilité paradoxale également au regard de la surreprésentation des femmes sans profession élues au sein des communes rurales. L'engagement des femmes au foyer en politique apparaît de ce point de vue principalement généraliste.

### L'engagement spécialisé des femmes au foyer médiatisées ou connectées

L'appropriation active d'Internet par des femmes au foyer a commencé sur un mode de camaraderie féminine où il s'agit de rompre la solitude, de se remonter le moral. Elle est fortement axée, d'une part, sur les questions du foyer et des enfants, du soin quasi infirmier aux corps, d'autre part, sur la présentation des réalisations personnelles dans le domaine des loisirs créatifs. Elle débouche sur une politisation de femmes au foyer autour de leur statut, d'autant plus amplifiée par les médias traditionnels qu'elle actualise la figure de la « mère au foyer » et de ses implicites (Knibiehler, 1997). La femme au foyer dont il est question est jeune, urbaine, diplômée, connectée et choisit, épanouie, le retour au foyer.

Sans doute, le succès de la série américaine « Desperate housewives » a-t-il favorisé l'intérêt de la presse pour le sujet des femmes au foyer comme en témoigne la vague journalistique du dernier trimestre 2006<sup>1</sup>. Le traitement est plutôt favorable au travers des portraits de femmes au foyer : la « créative », la « dynamique », l'« épanouie », l'« indépendante ». Il s'accompagne de la promotion de la

<sup>1</sup> *Elle* (4 septembre 2006),  
*VSD* (13/19 septembre 2006),  
*Marianne* (16/22 septembre 2006),  
*Ouest-France* (24 septembre 2006),  
*Famille Chrétienne* (9 septembre 2006),  
*L'Express* (5 octobre 2006),  
*Maxi* (30 octobre 2006),  
*Famili* (novembre 2006),  
*Libération* (7 avril 2006),  
*Le Nouvel Observateur* (janvier 2005).

proposition de loi déposée, en décembre 2004, par le député UMP Daniel Mach instituant « un statut de la personne au foyer ».

Autre indice de cet intérêt médiatique pour un sujet longtemps ignoré : la circulation de la thèse de Dominique Maison dans les médias classiques et sur Internet. L'auteure évoque « une recrudescence récente de l'inactivité » sans doute liée à la mise en œuvre de la PAJE (Prestation accueil du jeune enfant) au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en remplacement de l'APJE (Allocation pour jeune enfant). Ce point a particulièrement alimenté le mythe récurrent du « retour au foyer » dans les médias. Par ailleurs l'auteure, au-delà de l'hétérogénéité de l'expérience sociale des femmes au foyer, dégage trois trajectoires principales dans la genèse de ce qu'elle considère comme un acte déviant au regard de la norme de la bi-activité dans les couples : les *Mater familias* qui conçoivent précocement leur statut sur le modèle d'une vocation ; les *Accidentées* qui vivent leur état de femme au foyer comme un « accident de parcours » et les *Hédonistes*, des femmes diplômées, ayant exercé une activité professionnelle et optant pour une qualité de vie personnelle et familiale, au détriment de l'argument économique. Cette dernière catégorie a constitué l'angle d'attaque privilégié des médias, comme le souligne l'ouvrage d'une journaliste sur les femmes au foyer, plus qu'inspiré du travail universitaire de Dominique Maison (Margain, 2007).

Les sites animés par des femmes au foyer sont particulièrement vigilants sur le traitement médiatique du « choix d'être femme au foyer » et la stigmatisation sociale dont elles s'estiment victimes. Les articles de presse donnent lieu à des réactions nourries, nombreuses, immédiates<sup>2</sup>. C'est que les femmes au foyer connectées entendent « faire passer le message qu'une femme au foyer peut être épanouie dans son choix et que celles qui ne le sont pas encore, le seront un jour.<sup>3</sup> » Et si malaise il y a, c'est parce que le statut de femmes au foyer est dévalorisé. Aussi convient-il d'obtenir une reconnaissance et un statut social. D'aucune suggérant même une action collective (et sans doute) efficace pour grandir la cause d'un statut de la mère au foyer : que les femmes au foyer s'inscrivent massivement à l'ANPE. C'est bien, ce faisant, à un travail politique que se livrent ces échanges électroniques, à côté d'associations reconnues comme partenaire institutionnel dans les politiques publiques familiales comme l'Union nationale femmes actives et foyer. Il y a, pour Thomas Deltombe (2006), « une étrange atmosphère de rébellion, sur fond d'écran rose bonbon » (p. 167).

Pas de rébellion en revanche chez les femmes au foyer élues rencontrées, plutôt une forme de lassitude pour

<sup>2</sup> « Je suis déçue. Déçue que certains esprits restent étriqués et continuent à offrir à la société des images démodées des femmes au foyer. Je suis déçue, parce que c'est encore une fois nous manquer de respect et prouver que nous sommes une population tellement ignorée que certaines ne peuvent rien dire ou écrire d'autre que l'image caduque qu'elles en connaissent. »

([www.femmeaufoyer.canalblog.com](http://www.femmeaufoyer.canalblog.com)). « Je rappelle que c'est une femme qui a écrit cet article ! J'adore également la phrase de la sociologue qui parle de la valorisation qu'elles n'avaient pas dans le monde du travail et qu'elles trouvent ici. Je croyais qu'à notre époque c'est leur statut de faf pas très bien vu qui faisait qu'elles se sentaient dévalorisées. » ([www.auxpointsdecentsheures.com](http://www.auxpointsdecentsheures.com))

<sup>3</sup> [www.femmeaufoyer.canalblog.com](http://www.femmeaufoyer.canalblog.com)

certaines. Et surtout pas d'engagement spécialisé sur cette cause corporatiste : un statut pour les femmes au foyer. Mais il semble bien que le désir de « sortir de chez soi », « participer à des activités intéressantes », « rencontrer des gens » soit, chez elles, un facteur important ayant conduit à accepter un mandat qui a toujours été proposé et jamais sollicité.

### Un modèle en déclin dans la société

Le taux d'activité des femmes les plus jeunes, qui décline après 1994, progresse à nouveau (Marchand, 2007). Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation parentale d'éducation (APE) a progressé très rapidement, entraînant une chute d'activité des jeunes mères de famille. Dans un contexte défavorable à l'emploi, l'effet incitatif de la prestation a concerné en priorité des femmes situées aux franges du marché du travail. En outre, les femmes habitant en zone rurale ont plus fréquemment demandé l'Allocation pour jeune enfant (APJE), sans doute parce que ce type de communes est sous-équipé en modes de garde collectif (Afsa, 1998).

La proportion de personnes inactives, âgées de 15 à 64 ans, se situe aux alentours de 30 % de la population en âge de travailler (12,2 millions de personnes). Parmi ces inactifs, les deux catégories, qui progressent le plus depuis trente ans, sont les étudiants et les (pré)retraités, alors que parallèlement il y a un infléchissement des « autres inactifs ». Ceux-ci représentaient en 2002, 4,6 millions de personnes, soit 12 % de la population en âge de travailler. Il s'agit d'une catégorie majoritairement composée de femmes au foyer, même si elle comprend également des personnes souffrant d'une incapacité permanente de travail ou licenciées en fin de carrière. Les femmes entrent pour 79 % dans cette catégorie des « autres inactifs » (Chardon, 2002).

Le chiffre publié dans la presse, de 2 500 000 femmes au foyer, semble issu du portrait social des femmes au foyer fourni par une note de la DARES, établie à partir d'une enquête de l'enquête de l'INSEE « travail et modes de vie » dont la collecte des données a eu lieu en janvier 1997 auprès de 8 000 ménages (Niel, 2005). Sur les 2 500 000 femmes entre 20 et 59 ans se déclarant « au foyer », huit sur dix pensent que la maternité, le mariage ou l'éducation des enfants sont en partie à l'origine de leur inactivité professionnelle. D'autres raisons secondaires sont évoquées : problèmes de santé, déménagement, période de chômage prolongée, obligation professionnelle du conjoint, sentiment qu'il n'est pas rentable de travailler. Par rapport à la situation, une femme au foyer sur deux est globalement

satisfaite (d'autant moins qu'elles viennent du chômage, d'autant plus si elles sont femmes de cadres ou elles-mêmes ancien cadres).

La proportion de femmes au foyer décline dans tous les groupes sociaux, cependant, par rapport à il y a trente ans, cette proportion est moins diffusée dans l'ensemble des catégories et plus représentée aux deux extrémités de l'échelle sociale, mesurée par la profession du conjoint. Les femmes au foyer sont davantage mariées que les femmes actives et moins diplômées qu'elles. Parmi les femmes, on trouve les plus forts taux d'inactivité chez les épouses de professions libérales (taux d'inactivité des femmes quand le conjoint exerce une profession libérale : 30,2 %), de chefs d'entreprise (27,1 %), d'ouvriers (25,4 %) et de cadres et professions intellectuelles (23 %).

Le temps libre dont bénéficient les femmes au foyer donne lieu à des usages variables selon le statut social (Zohor et Lefranc, 1995). Globalement, leur mode de vie les entraîne vers des associations religieuses, scolaires ou humanitaires. Par ailleurs, les femmes au foyer représentent la catégorie qui passe le plus de temps dans les tâches domestiques (6h27 par jour), ce temps domestique étant lui-même variable selon le statut du conjoint (Maison, 2006).

Dans le même temps, près de six femmes au foyer sur dix aimeraient travailler (Niel, 2005). Cette envie se fonde sur le sentiment que le travail donne une place dans la société. Mais le désir de travailler évolue rarement vers la recherche d'un emploi : Parmi les femmes qui aimeraient avoir un emploi, seules 15 % en recherchent effectivement un.

Les insatisfactions liées à ce statut « minoritaire » – et en particulier les images dévalorisées que des femmes au foyer peuvent avoir d'elles-mêmes – le temps libre qui est le leur et leur disponibilité, précieuse, notamment pour les maires des petites communes, éclairent leur présence, non négligeable dans la politique locale.

### **Une présence affirmée en politique**

La catégorie « sans profession » utilisée par le ministère de l'Intérieur pour classer les élus est une catégorie fourre-tout au sein de laquelle il est délicat de distinguer les personnes au foyer des étudiants et des professionnels de la politique.

La professionnalisation politique, masquée par la déclaration « sans profession », concerne en priorité le niveau parlementaire et tend à masculiniser pour ce niveau la catégorie sans profession. C'est ainsi, à l'inverse de ce qui se passe au niveau régional et communal, que la catégorie des « sans profession » est à dominante masculine à l'Assemblée



<sup>4</sup> Sur les quarante et un députés recensés « sans profession » par le ministère de l'Intérieur dans l'Assemblée élue en 2002, trente sont des hommes, onze des femmes (26,8 %). En 2007, sur les vingt-huit députés recensés « sans profession » par le ministère de l'Intérieur, quatorze sont des hommes, quatorze des femmes (50 %).

<sup>5</sup> Parmi les quatorze députés recensés comme sans profession par le ministère de l'Intérieur en 2007, deux n'indiquent pas de profession. Jean Roatta (UMP) et Camille de Rocca Serra (UMP). Parmi les quatorze députées dans la même situation, sept n'indiquent pas de profession : Véronique Besse (MPF), Pascale Crozon (PS), Geneviève Colot (UMP), Marie-Christine Dalloz (UMP), Marie-Louise Fort (UMP), Muriel Marland-Militello (UMP), Josette Pons (UMP).

nationale en 2002<sup>4</sup>. En outre, les députés recensés comme « sans profession » par le ministère de l'Intérieur se présentent volontiers avec une profession sur le trombinoscope de l'Assemblée nationale : il en va ainsi de la quasi-totalité des hommes (sauf deux, entrés précocement dans la carrière politique) et de la moitié des femmes, nouvelles élues pour la plupart<sup>5</sup>. Dans l'Assemblée élue en 2007, sept femmes (une PS, une MPF, cinq UMP) sont à la fois recensées comme sans profession et se présentent ainsi.

Au niveau local, la catégorie « sans profession » est établie à partir des déclarations libres de candidature faites par les candidats ou têtes de liste ou un des colistiers, sans qu'aucune consigne ne leur soit adressée. L'examen des déclarations de candidature, comme des tableaux finaux des conseillers municipaux, montre que sous la catégorie « sans profession » peuvent être comptabilisées tout aussi bien des personnes à la retraite, inscrites à l'ANPE, en attente d'une retraite, des professionnels de la politique, des personnes ayant le statut de conjointe-collaboratrice, des étudiant-e-s, des personnes dûment salariées et enfin des personnes au foyer. Par exemple, sur les quinze femmes maires en Gironde sans profession, de fait, trois sont « autres » : étudiante, conjointe-collaboratrice, salariée. Au niveau des adjointes, parmi les vingt et une adjointes « sans profession » répondantes, seize sont effectivement au foyer.

Les femmes sans profession candidates se déclarent (ou sont déclarées) principalement sur les listes électorales comme « mère au foyer », appellation préférée quand bien même les enfants sont largement élevés. Sur les trois-cent-sept candidates sans profession sur les listes des communes de plus de 3 500 habitants en Gironde, cent-cinquante-quatre apparaissent comme « mère au foyer », cent-quarante-deux « sans profession », onze « femmes au foyer ».

En dépit de ces précautions et du flou qui entoure la définition « autres et sans profession », force est de constater qu'il s'agit d'une des catégories les plus féminisées en politique et que la mise en œuvre de la réforme paritaire a plutôt contribué à asseoir la présence des femmes sans profession en politique. Il faudrait pouvoir bien distinguer ce qui, au sein de cette progression, relève d'une professionnalisation politique accrue des femmes entrées en politique de ce qui relève de la place prise par les femmes au foyer. Ces deux dimensions ne sont pas étanches, par ailleurs, puisque des femmes députées, initialement au foyer, sont bien devenues des professionnelles de la politique.

• Au sein de l'Assemblée nationale

	1997	2002	2007
<b>Hommes</b>	509	506	470
Dont sans profession	29 (5,7 %)	30 (5,9 %)	14 (2,9 %)
<b>Femmes</b>	63	71	107
Dont sans profession	4 (6,3 %)	11 (15,5 %)	14 (13,08 %)

Hommes et femmes sans profession à l'Assemblée nationale  
(Observatoire de la parité)

Au niveau des élections législatives, la comparaison, entre les catégories socioprofessionnelles des députés nouvellement élus par rapport à celles de la totalité des députés élus, en juin 2002, montre que le pourcentage de députées provenant de la catégorie « autres et sans profession » double si l'on ne considère que les députées entrantes (26,2 %, au lieu de 12,7 % en moyenne pour l'ensemble des députées élues en juin 2002). Le contingent des femmes sans profession parmi les députées nouvellement élues apparaît ainsi particulièrement important au regard de ce qu'il était dans l'assemblée précédente. D'après le trombinoscope de l'Assemblée nationale, onze femmes sont sans profession. Deux sont socialistes et relèvent de cette catégorie car elles ont abandonné leur profession d'origine pour se consacrer à plein-temps à l'activité politique. À droite, l'exercice d'un mandat rural allié au statut de femme au foyer constituerait une voie d'accès étroite, dans des conditions bien particulières, à l'Assemblée nationale. En effet, neuf femmes députées « sans profession » sont à l'UMP. Parmi ces neuf femmes, cinq ont été élues à l'Assemblée nationale pour la première fois en 2002. Enfin, mise à part une nouvelle entrante en 2002, elles exercent toutes d'autres mandats. Parmi ces neuf femmes sans profession présentes à l'Assemblée nationale, cinq ont accédé à cette fonction en cours de mandat alors qu'elles étaient initialement suppléantes<sup>6</sup>.

• Au sein des conseils régionaux

Il s'agit d'un niveau où les femmes cumulent moins les mandats que les hommes et sont particulièrement soumises à un principe de rotation des mandats par les têtes de liste (Labrouche, 2005). Les femmes sans profession y sont plus certainement des femmes au foyer que des professionnelles de la politique. L'exemple de l'Aquitaine est, à ce titre, parlant. Aucun homme ne relève de la catégorie « sans profession », sur les neuf femmes UMP/UDF au conseil régional d'Aquitaine, deux sont « sans profession » (22 % des élues UMP/UDF), trois femmes PS sur les vingt-deux femmes PS (13,6 %), une femme FN sur les deux femmes FN. Au total, sur les trente-huit élues du conseil régional d'Aquitaine, six sont sans profession. L'orientation plus à

<sup>6</sup> Sylvie Bassot en remplacement en 1996 d'un député déchu de son mandat, Véronique Besse en remplacement de Philippe de Villiers en 2004 suite aux élections européennes, Josyane Boyce en 2004, en remplacement de François Goulard nommé au gouvernement, Geneviève Colot, en remplacement en 1995 de Jean de Boishue nommé au gouvernement, Françoise de Panafieu en 1986, en remplacement d'Alain Juppé nommé ministre.

droite des femmes au foyer conseillères régionales fait écho aux tendances nationales.

	1998	2004
<b>Hommes</b>	1 363	985
Dont sans profession	33 (2,4 %)	32 (3,2 %)
<b>Femmes</b>	517	895
Dont sans profession	73 (14,1 %)	87 (9,7 %)

Les sans profession dans les conseils régionaux  
(Observatoire de la parité)

	1998	2004
<b>Extrême gauche</b>	1	0
<b>Gauche</b>	15	30
<b>Droite</b>	42	42
<b>Extrême droite</b>	15	15
<b>Total</b>	73	87

L'orientation politique des conseillères régionales sans profession  
(Observatoire de la parité)

#### • Des responsabilités au niveau rural

Les mandats occupés par les femmes sans profession en Gironde concernent de manière écrasante les mandats municipaux. Ainsi, parmi les soixante-cinq femmes maires de Gironde, quinze sont recensées comme sans profession, et douze sont effectivement femmes au foyer (18,5 % des femmes maires).

Type de mandats	Parlementaire	Conseil général	Conseil régional	Maires	Adjointes	Conseillères Municipales	Candidates dans les communes de plus de 3 500 hbts (2001)
<b>Nombre de femmes Sans profession</b>	0	2	8	12	70	236	307

Les positions des femmes sans profession dans les mandats politiques de Gironde  
(Préfecture de la Gironde)

Les femmes au foyer élues sont nettement spécialisées au niveau municipal et en particulier en milieu rural. Si les femmes sans profession sont présentes en tant que candidates en milieu urbain, quand elles exercent des responsabilités (adjointes et maires) c'est d'abord dans les communes rurales.

Parmi les mandats municipaux, la très grande majorité des élu-e-s sans profession le sont au sein des communes de moins de 3 500 habitants. Il apparaît que plus la taille de la commune décroît, plus les femmes sans profession exercent des responsabilités en tant que maire ou adjointes.

## Les grillons du foyer municipal, les femmes au foyer en politique

Taille de la commune	Moins de 1 000 hbts	1 000/ 3 500 hbts	3 500/ 10 000 hbts	10 000/ 50 000 hbts	Plus de 50 000 hbts
Adjointes sans profession	33	16	11	8	2
Conseillères municipales sans profession	112	66	33	22	3

Adjointes et conseillères municipales sans profession en Gironde  
(Préfecture de la Gironde)

Plus encore, les douze femmes maires sans profession en Gironde le sont dans des toutes petites communes et d'autant plus qu'elles sont les plus âgées. Deux seulement sont maires dans des communes de plus de 1 000 habitants.

Année de naissance	Taille de la Commune
1932	105
1935	507
1936	179
1943	161
1946	101
1946	493
1947	246
1953	131
1953	1 806
1958	635
1963	864
1975	1 017

Les douze femmes maires sans profession de Gironde  
(Préfecture de la Gironde)

Les femmes sans profession ne sont pas absentes des milieux plus urbanisés, mais elles remplissent davantage une fonction de figuration sur les listes. Parmi les candidates, il s'agit d'une catégorie largement diffusée. Sur les 169 listes en compétition dans les 58 communes de plus de 3 500 habitants en Gironde, 31 listes seulement ne comportaient aucune femme sans profession (18 %). Plus la taille de la commune croît, plus rares sont les listes qui ne comportent aucune femme sans profession comme candidate. (20 % dans les communes de 3 500 à 5 000 habitants, 15 % dans les communes de 20 000 à 50 000 habitants, 6 % dans les communes de plus de 50 000 habitants). En moyenne, elles sont 2,8 par liste et, là encore, leur présence est plus affirmée en milieu urbain (elles sont en moyenne 3,5 par liste au-delà de 20 000 habitants). Il faut tenir compte, en milieu urbain, de la présence des listes FN et MNR qui présentent de nombreuses femmes sans profession comme candidates.

Les femmes sans profession sont d'autant plus élues, notamment à des postes de responsabilité, que la taille de la commune est réduite et que les enjeux de pouvoir sont faibles. Particulièrement promptes à endosser les registres de la concrétude et de la proximité, elles sont souvent en charge de tâches ingrates et globalement tentées par le retrait.

### L'ENGAGEMENT MUNICIPAL DE FEMMES AU FOYER : DÉVOUEMENT ET LOYAUTÉ

Il n'est pas interdit d'envisager la présence des femmes au foyer dans la politique municipale comme un signe de conservatisme de la politique locale. Globalement, il s'agit de femmes plutôt âgées et plutôt à droite. La moitié des femmes sans profession répondant au questionnaire considèrent que « la religion est quelque chose d'important pour elle ». Un profil « catholique de droite » majoritaire se distingue parmi les femmes au foyer élues au niveau municipal. Elles ont souvent été sollicitées en raison de leur disponibilité et ont l'impression de prendre en charge les « tâches ingrates ». Outre le fait qu'elles ont toutes, sans exception, des enfants et partagent un pareil rejet du féminisme, les femmes sans profession élues locales ont bien souvent été sollicitées suite à leur investissement dans la vie scolaire de la commune. Parfois sollicitées en tant que « tenante lieu » du père ou de l'époux, leur engagement s'inscrit volontiers dans le modèle de la cité domestique qui semble à la fois ajusté au milieu rural et à leur statut de femmes au foyer (Boltanski et Thévenot, 1991). Il s'agit de s'occuper de tout un chacun, avec une forte dimension sacrificielle, ces dispositions au « *care* » s'éclairant tout autant par les positions dominées qu'elles occupent dans la hiérarchie des postes politiques que par les dispositions propres aux femmes au foyer (Dorlin, 2006).

Se projeter dans d'autres mandats, notamment au scrutin uninominal, constitue une position tout à fait minoritaire, pour laquelle être femme au foyer en politique offre alors des conditions privilégiées. La figure, aujourd'hui médiatique, de la jeune femme, diplômée, ayant abandonné son activité professionnelle pour se consacrer à sa famille, est tout à fait minoritaire. Les jeunes femmes sans profession, diplômées et avec de jeunes enfants, sont aussi exceptionnelles ; d'une part, dans leur volonté d'accéder à d'autres mandats, d'autre part, dans leur manière d'organiser leur emploi du temps municipal sur le modèle d'une activité salariée.

### L'entrée dans le mandat : disponibilité et remplacement

La disponibilité est un critère discriminant pour les faiseurs de liste et c'est bien là la qualité première qu'ils trouvent aux femmes sans profession. Les maires qui ont une femme sans profession comme première ou deuxième adjointe s'accordent pour reconnaître que le temps dont elles disposent – qui fait tellement défaut aux femmes actives – est leur principale ressource.

« La première qualité que je recherche, c'est la disponibilité. Moi, je veux que mes adjoints soient là à toutes les réunions pour entendre directement ce qui se dit et pour, après, pouvoir en discuter directement avec la population. Pas par « on dit que... », « j'ai entendu que... ». Les réunions avec les administrations, avec EDF, avec les architectes, elles ont lieu dans la journée. Moi, je veux que mes adjoints soient là, entendent directement. Alors c'est simple : dans mon Conseil municipal, les hommes, ils ont un travail qui leur permet de se libérer. Moi, je suis viticulteur, alors je peux *grosso modo* me rendre libre quand je veux. Dans mon Conseil municipal, j'ai quatre femmes adjointes. Deux ne travaillent pas. Elles sont là, elles assurent. C'est impressionnant, une, autour de l'école, elle connaît tous les mômes. C'est là que ça se passe dans nos communes. À 4h30, à la sortie de l'école. Il y a le marché aussi. Une, elle est à temps partiel. L'autre, retraitée. Ce qu'il faut, c'est que les gens puissent être là, aux réunions, même l'après-midi... En 2001, j'ai essuyé plein de refus de femmes qui n'avaient pas le temps, ne voulaient pas. Là, j'ai déjà des demandes d'hommes qui essayent de se placer pour avoir une place la prochaine fois. Ils veulent être conseillers municipaux. Ils ne savent pas trop ce que c'est mais ils veulent. Je n'ai aucune demande de femmes. Alors, je repère pour la prochaine fois. Celles qui sont dans les associations, qui viennent me voir. Ce qu'il faut, c'est qu'elles envisagent aussi la commune, pas que leur association. Et puis, il faut qu'elles aient du temps » (entretien)<sup>7</sup>.

La totalité des femmes sans profession enquêtées, adjointes ou maires, disent avoir été sollicitées pour exercer le mandat concerné. Elles mettent volontiers en avant leur disponibilité pour éclairer cette sollicitation, outre leur implication dans la commune.

« Il y a vingt ans que je suis à A. et que je m'implique dans diverses associations. J'ai toujours consacré beaucoup de temps à la vie de ma commune, même quand mes enfants étaient petits. C'est M. le maire, homme très compétent, qui m'a demandé d'être sur sa liste en 2001 et qui a fait le choix de ses adjoints. Il m'a attribué ce poste « relations publiques », ayant un contact aisé avec la population, tout se passe bien. Comme mes enfants sont devenus grands, ont quitté la maison, j'ai accepté. (...) J'ai été secrétaire avant mon mariage chez un géomètre puis agent immobilier au début de mon mariage. Après j'ai été mère au foyer car on oublie souvent que c'est un métier de rester au foyer et d'élever ses trois enfants. C'est un choix. Maintenant qu'ils sont grands, j'ai du temps » (entretien)<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Maire, conseiller général, sans étiquette, siégeant dans le groupe PS, commune de 3 900 habitants, entretien réalisé le 11 mai 2005.

<sup>8</sup> Née en 1951, adjointe depuis 2001, pas de mandat antérieur, 4 680 habitants, CAP secrétariat, profession du conjoint : fonctionnaire de police, trois enfants âgés de 23, 24, 27 ans en 2001, entretien réalisé le 12 mai 2005.

<sup>9</sup> Née en 1969, adjointe au maire, en 2001, d'une commune de 2 629 habitants, deux enfants âgés de 6 et 3 ans en 2001, Sup de Co, profession du conjoint : cadre supérieur, démissionne en 2004 en raison de la naissance de jumelles, expérience professionnelle de deux ans.

<sup>10</sup> Née en 1935, 507 habitants, brevet des collèges, profession du conjoint : inspecteur d'assurances, pas d'expérience professionnelle, « ma profession, c'est le bénévolat », conseillère municipale en 1983, adjointe au maire en 1989, maire en 1995, deux enfants âgés de 23 et 25 ans en 1983.

<sup>11</sup> Maire, depuis 2001, d'une commune de 635 habitants, adjointe en 1995, née en 1958, niveau bac, profession du conjoint : pâtissier, deux enfants âgés de 18 et 15 ans en 2001, entretien réalisé le 10 mai 2005.

« Étant mère au foyer, je trouvais intéressant de mettre au profit de ma commune le temps dont je disposais ainsi que mes connaissances en communication acquises à Sup de Co. J'ai également accepté d'être candidate car la liste était apolitique. » (questionnaire) <sup>9</sup>.

Deux femmes (une adjointe, un maire) réfèrent leur disponibilité au fait d'être devenue veuve :

« J'étais adjointe en 1989. En 1995, je venais d'être veuve. Je l'ai dit au conseil municipal qui a voté pour moi pour devenir maire. J'étais très disponible. » (questionnaire)<sup>10</sup>.

Cette précieuse disponibilité pour l'accès au mandat vaut aussi pour celles qui sont devenues maires :

« Quand le maire, qui n'avait plus le temps d'exercer son mandat, m'a demandé si je voulais prendre sa place, ça a été une sacrée surprise. J'ai beaucoup réfléchi, discuté avec mon mari. Ce n'est pas rien, c'est quelque chose. C'est vraiment pas la même chose d'être adjointe que maire, au niveau des responsabilités. Toute l'équipe m'a poussée. Alors j'ai dit oui » (entretien)<sup>11</sup>.

Outre la disponibilité, variable déterminante de l'éligibilité des femmes, l'autre qualité recherchée, chez ces improbables enrôlées que sont les femmes politiques sans profession, est sans doute leur loyauté. Une des particularités de leur entrée en politique tient en effet dans leur fonction de « tenant lieu » du père ou du mari. Parmi les seize adjointes effectivement femmes au foyer qui ont renvoyé le questionnaire, trois sont devenues conseillères municipales (en 1977, en 1983, en 1995) alors que la proposition avait été initialement adressée à l'époux, finalement trop occupé. Deux autres sont les veuves des anciens maires : l'une est devenue pour la première fois adjointe en 2001 (dans une ville de 37 210 habitants) et l'autre conseillère municipale en 1977 (dans une commune de 93 habitants). Enfin, du côté des maires, le père de l'une (commune de 507 habitants) a été maire, conseiller général, député, ministre, l'autre (commune de 768 habitants) est la veuve de l'ancien maire.

L'entrée dans le mandat en tant qu'adjointe ou maire est toujours expliquée par le fait « d'avoir été sollicitée ». Le souvenir de cette demande constitue pour les femmes interviewées un moment plein d'émotion – « c'est un peu le ciel qui vous tombe sur la tête ». Le désir des femmes sans profession de travailler résulte de considérations qui vont bien au-delà des aspects financiers. Il correspond au désir d'obtenir le statut social associé à l'activité professionnelle (le sentiment qu'un emploi est nécessaire pour avoir une place dans la société, l'ennui éprouvé au quotidien, le regret de ne pas avoir de collègues). Dans le même temps, le désir de travailler évolue rarement vers une recherche d'emploi. L'envie d'avoir une place dans la société des femmes au foyer, comme l'absence d'une recherche active d'emploi (d'autant plus affirmée que l'âge avance), explique sans

doute, pour les femmes interviewées, le caractère quelque peu magique d'avoir été sollicitée.

### Le souci des autres en actes

Parmi les femmes élues, les femmes sans profession sont particulièrement occupées à prendre en charge les tâches de soins sociaux, d'attention aux personnes en difficulté. C'est ce que révèlent à la fois leurs discours, les positions qu'elles occupent dans les Conseils municipaux et leur trajectoire dans la commune qui les a régulièrement amenées des affaires scolaires aux affaires sociales.

Au-delà de leur hétérogénéité, qui s'apprécie notamment quant à l'existence antérieure, ou non, d'une activité professionnelle<sup>12</sup>, les femmes au foyer enquêtées présentent un certain nombre de traits communs. Avec des expressions différentes, le féminisme est toujours assimilé à un extrémisme et à une négation des différences entre les sexes. Ces dernières sont souvent revendiquées et associées à des vertus féminines (elles sont plus présentes, plus ponctuelles, tergiversent moins, réagissent plus vite, plus sérieuses, etc.). La complémentarité entre les sexes relève de l'évidence.

La pratique de la religion y est élevée. La moitié des femmes sans profession qui ont répondu au questionnaire considèrent que « la religion est quelque chose d'important pour elle ». Un profil « catholique de droite » majoritaire se distingue parmi les femmes au foyer élues. Parmi les seize adjointes, onze s'autopositionnent au centre, centre-droit et droite, deux refusent tout positionnement politique, une est encartée à l'UDF, deux à l'UMP. Parmi les six maires, une refuse de se positionner (« la politique, ce n'est pas pertinent, ça ne compte pas dans nos communes »), une est encartée au PS, les quatre autres se considèrent au centre ou proche de la droite.

La trajectoire des femmes élues enquêtées montre, le plus souvent, qu'elles sont passées d'une vie familiale à une vie sociale centrée sur les activités scolaires et périscolaires des enfants (notamment l'éveil à la foi) et *in fine* à un mandat politique. Les élues enquêtées ont toutes des enfants, au sein de leur foyer elles prennent majoritairement en charge la totalité des tâches domestiques (parfois les trois quarts, jamais la moitié). Le milieu scolaire, les associations de parents d'élèves, l'organisation d'activités pour les enfants autour de l'école ont constitué de manière largement majoritaire le mode privilégié d'entrée en politique. Ces femmes élues, même pour les plus âgées, s'y sont fait remarquer par le maire en place. À titre d'exemple, une femme maire a été présidente départementale de la PEEP entre 1971 et 1982, en plus de son engagement au Secours catholique. Elle est

<sup>12</sup> À l'exception des trois adjointes et de deux maires, toutes ont déjà eu une activité professionnelle, parfois durable, parfois brève, avant et/ou après leur mariage et la naissance de leurs enfants.



aujourd'hui présidente d'une association départementale « Aînés ruraux ». Elles sont quatre adjointes qui, alors qu'elles avaient été investies au départ dans les associations de parents d'élèves, participent à des associations de maintien à domicile des personnes âgées. Les postes municipaux semblent encourager la formation d'organisations en lien avec les centres d'intérêts des élus (par exemple, une adjointe aux affaires sociales dont l'enfant est handicapé est devenue présidente de l'Association intercommunale d'aides aux enfants handicapés). Toutes les adjointes et maires, sauf six, sont concernées par une activité préalable dans le milieu scolaire. Trois nouvelles élues, directement adjointes en 2001, expliquent leur élection uniquement par le fait d'avoir monté une association scolaire et d'avoir été repérées par le maire dans ce cadre. Plus rarement, une vie sociale orientée vers les clubs sportifs a pu être à l'origine de la sollicitation pour un poste d'élu. Quatre femmes n'avaient aucune activité particulière dans la commune avant leur élection.

Il y a bien une continuité entre les affaires familiales, les activités sociales et *in fine* l'exercice d'un mandat municipal qui ramène aux tâches liées aux soins vers un public élargi.

Les adjointes, mais aussi les maires à travers leurs parcours au sein du conseil municipal, se caractérisent par une spécialisation nette dans les affaires sociales, régulièrement couplées avec les affaires scolaires, parfois dans les affaires culturelles et les « relations publiques » (comité des fêtes, organisation d'« évènements »). À titre d'exception, une adjointe est en charge du budget. Si les femmes en politique, de manière générale, occupent facilement ce type de postes, c'est encore plus net pour les femmes sans profession : toutes les adjointes sauf trois sont en charge des affaires sociales. Bien souvent, ce sont les adjointes sans profession qui ont en charge l'intégration des nouveaux arrivants, la vie autour de l'école étant perçue comme le lieu privilégié de cette intégration. C'est une tâche vécue comme ingrate (« Ils ne viennent pas au pot, râlent tout le temps, croient qu'on va venir nettoyer les feuilles dans leur jardin... »).

Si l'adjointe aux affaires sociales de Bordeaux regrette la trop grande spécialisation des postes d'adjoints, au risque de fragmentation et de manque de transversalité, la problématique semble inversée en milieu rural. La spécialisation semble avoir peu de contenu, surtout sur ce type de postes. Il s'agit de « tout faire », de « s'occuper de tout », de repérer chacun individuellement et d'apporter les aides concrètes aux plus démunis, aides qui ne sont pas forcément sollicitées (colis alimentaires, cantines, démarches auprès de l'administration, etc.).

Dans l'exercice de leur mandat, elles sont particulièrement attentives à être « à l'écoute », « à la disposition », « disponible », à « accepter d'être interpellée dans la rue, les magasins », à « être présente, recevoir en permanence les administrés contents et pas contents », « être toujours dans le relationnel avec les administrés », « traiter toutes les personnes avec la même égalité ».

Il faut « accepter d'être interpellée sans cesse au sujet de la mairie, ne plus être considérée comme une adhérente comme une autre dans une association ou comme une mère de famille normale à l'école » (questionnaire)<sup>13</sup>.

C'est une activité prenante et les femmes interviewées peuvent avoir l'impression que tout repose sur elles. Elles peuvent s'avouer « déçues » par l'équipe municipale :

« En tant que maire rural, il semble normal à tout le Conseil municipal que je m'occupe de tout. Cela semble convenir à tout le monde. Du cimetière à la voirie en passant par la grande disponibilité auprès des habitants, les contacts avec tous les services. Tout le monde trouve normal que je m'occupe de tout » (entretien)<sup>14</sup>.

L'appréciation sur l'exercice du mandat est le plus souvent ambiguë : « prenant », « difficile », il est aussi jugé « intéressant » et vécu sur le double mode de la « contrainte » et du « don de soi ». C'est ainsi que dix adjointes, sur les seize ayant répondu au questionnaire, souhaitent ne plus être candidate en 2008. La tentation du retrait concerne surtout les femmes, les plus nombreuses, ayant accédé à leur premier mandat autour de la soixantaine. À l'inverse, les adjointes qui sont d'ores et déjà sûres de vouloir de nouveau être adjointes (six sur seize adjointes répondantes) sont, pour cinq d'entre elles, plus diplômées que les autres (de bac + 2 à Bac + 4), plus jeunes et ont des enfants plus jeunes au moment de leur premier mandat. Diplômées, sans profession, l'activité municipale peut alors être conçue comme un substitut à l'activité professionnelle, permettant de se projeter dans un nouveau mandat y compris avec de jeunes enfants.

## **LES EXCEPTIONS PARMIS LES FEMMES AU FOYER : L'AMBITION POLITIQUE**

Une petite minorité des femmes au foyer élues locales enquêtées est à la fois certaine de vouloir persévérer dans le mandat en cours et souhaite avoir un autre mandat. Le mandat envisagé concerne au premier chef le niveau intercommunal : il s'agit d'y être quand on n'y est pas ou d'accéder à l'exécutif quand on est dans l'assemblée. Plus qu'un lieu d'affirmation du *leadership*, le niveau intercommunal est identifié comme l'échelle pertinente qui permet de

<sup>13</sup> Née en 1969, adjointe en 2001, 2 629 habitants, deux enfants âgés de 6 et 3 ans en 2001, Sup de Co, profession du conjoint : cadre supérieur, démissionnée en 2004 en raison de la naissance de jumelles, expérience professionnelle de deux ans.

<sup>14</sup> Maire depuis 1983, adjointe depuis 1977, née en 1943, deux enfants âgés de 36 et 40 ans en 2001, BEPC, conjoint PDG d'une société de « carrelage sanitaire », entretien réalisé le 24 mai 2005.

faire face aux besoins d'une population en augmentation, sans compter « le plaisir de rencontrer d'autres maires », « l'intérêt de comprendre comment marchent les autres collectivités autour ».

Seules deux femmes sans profession indiquent leur désir d'évoluer vers un scrutin uninominal : le Conseil général pour l'une, l'Assemblée nationale pour l'autre.

Une femme, sans profession, maire d'une commune de 864 habitants située à 35 km de Bordeaux, souhaite être conseillère générale. Elle est titulaire d'un bac + 2. Elle a eu une expérience d'enseignement en région parisienne, avant de déménager dans la campagne bordelaise pour suivre son conjoint, cadre administratif. Le projet était celui de la rénovation d'une vieille bâtisse. Âgée de 38 ans en 2001, elle a monté, à son arrivée dans la commune, une association scolaire et une série d'activités autour de l'école. Ses deux enfants avaient 4 ans et moins d'1 an au moment de sa première élection, en 1999. À la suite d'une crise municipale aboutissant à des élections anticipées, elle a été directement élue maire sur demande de plusieurs personnes (dont son premier adjoint, un vieux monsieur). Elle espère qu'« on » lui propose d'autres responsabilités. Par rapport à l'exercice de ses responsabilités et de ses aspirations, comme des différences qu'elles voient entre les hommes et les femmes (« complémentaires »), elle se situe dans une démarche d'« administration de la preuve » : c'est en faisant bien, qu'une femme peut montrer qu'elle est un maire comme les autres, que le Conseil général lui proposera le poste de conseillère générale (ou qu'elle espère accéder à l'exécutif de la communauté de communes). Après le 21 avril 2002, elle s'est encartée au PS et, en 2007, elle a été suppléante du candidat élu député.

L'adjointe « au développement social et à la tranquillité urbaine » de la capitale girondine, (3<sup>e</sup> adjointe et la première femme au poste d'adjoint) est membre de l'UDEF, conseillère régionale, vice-présidente de la CUB (Communauté urbaine de Bordeaux). Elle est sans-profession, a eu une courte expérience de documentaliste en 1977/1978 avant d'avoir quatre enfants. C'est une catholique pratiquante. Initialement sollicitée, en 1989, par l'ancienne adjointe aux affaires sociales de Jacques Chaban-Delmas pour « préparer sa succession », elle est devenue adjointe d'Alain Juppé en 1995. Les élections régionales de 2004 où elle soutenait en numéro deux, François Bayrou, lui ont donné l'occasion de s'opposer à l'UMP et à la candidature du ministre François Darcos. Elle est apparue publiquement, au cours de cette campagne conflictuelle, comme une « femme politique ». Lors de son premier mandat en 1989, ses enfants étaient âgés de 6, 8, 12 et 13 ans, alors qu'elle avait 37 ans. Titulaire

d'un bac + 4, elle a été candidate aux élections législatives en 2007, notamment face à une candidate UMP.

Deux des autres élues qui envisagent un mandat supplémentaire ont en commun avec ses élues atypiques d'avoir accédé à leur premier mandat alors qu'elles avaient des enfants petits et scolarisés et d'être également diplômées à niveau bac + 2. La plupart des femmes sans profession élues l'ont été une fois les enfants élevés et donc à un âge plus avancé. Compte tenu de l'âge moyen, la population étudiée apparaît relativement diplômée par rapport à la population des femmes au foyer, que ce soit au niveau des adjointes (sept adjointes sur seize ont un niveau de Bac + 2 à Bac + 4, cinq ont le niveau Bac, trois sont titulaires du BEPC, une d'un CAP) ou des maires (deux BEPC, trois Bac, un Bac + 2)<sup>15</sup>.

Le temps consacré au mandat municipal est variable en fonction de la taille des communes, la taille de 800 habitants constituant un seuil en deçà duquel l'activité est moins chronophage. Neuf adjointes sur seize consacrent plus de 15 heures par semaine à leur mandat, les maires de 16 heures à 38 heures par semaine. Le temps consacré à l'autoformation sur les questions locales occupe une large place dans le temps global qu'elles consacrent à leur mandat.

Les parcours de femmes sans profession, engagées alors qu'elles étaient « jeunes » dans la politique locale, avec des enfants en bas âge, montrent qu'elles ont tendance à concevoir leur mandat comme un substitut à une activité professionnelle, notamment dans l'organisation de leur temps de travail municipal. Par exemple, l'adjointe de Bordeaux consacre 50 heures par semaine à ses mandats dans la semaine, « bien plus en comptant les périodes de campagne et les week-ends ». La maire qui souhaite être conseillère générale, 25 heures en semaine (« sans compter les week-ends »), réparties sur des horaires de bureau pendant quatre jours par semaine. D'autres élues « investies » conçoivent aussi leur présence à la mairie selon des horaires fixes, « ça permet aux gens qui en ont besoin de venir me voir ». Le statut de « femmes au foyer » ne constitue pas, pour les femmes diplômées et conjointes de cadre, un « handicap » à l'exercice d'une « carrière » politique. Au contraire, le temps disponible peut constituer un atout.

Le statut de femme au foyer, allié à la possession de diplômes et au statut « cadre » du conjoint, offre des conditions favorables pour envisager une « carrière politique » et semble constituer, surtout à droite, une filière d'accès étroite au métier de député. Cependant, c'est surtout dans la politique locale qu'une place non négligeable est faite aux femmes au foyer. L'expérience sociale des femmes au foyer au sein de la vie communale, comme les préférences des

<sup>15</sup> En mars 2002, 59 % des inactifs âgés de 15 à 64 ans, ni étudiants, ni retraités, ont au plus le BEPC, contre 29 % des actifs occupés et 45 % des chômeurs (Olivier Chardon, 2002).

recruteurs, éclairent en partie ces entrées improbables en politique. Le fait que certains recrutent des femmes sans profession plutôt que des retraitées, pourtant plus disponibles, peut s'analyser comme le signe d'un certain conservatisme. Ce dernier tend à renforcer des stéréotypes genrés, auxquels les femmes sans profession élues participent, par leur attachement massif – au-delà de leurs différences – à « la complémentarité entre les sexes ». Les femmes au foyer élues dans les Conseils municipaux, surtout au niveau rural, offrent ainsi un profil assez traditionnel, loin de l'idée d'un « renouvellement des femmes au foyer » récemment déployée dans les médias.

## BIBLIOGRAPHIE

- AFSA Cédric, 1998, « L'allocation parentale d'éducation : entre politique familiale et politique pour l'emploi », *INSEE Première*.
- BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- CHARDON Olivier, 2002, « De moins en moins d'inactifs entre la fin des études et l'âge de la retraite », *INSEE Première*, n° 872.
- DELTOUBE Thomas, 2006, « Femmes à domicile » in Stéphane Beaud, Joseph Confavreux, Jade Lindgaard (dir.), *La France Invisible*, Paris, La Découverte, pp. 166-175.
- DORLIN Elsa, 2006, « Dark Care. De la servitude à la sollicitude », in Patricia Paperman et Sandra Laugier (dir.), *Le Souci des autres, Ethique et politique du care*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales, pp. 87-97.
- KNIBIEHLER Yvonne, 1997, *La révolution maternelle depuis 1945. Femmes, maternité, citoyenneté*, Paris, Perrin.
- LABROUCHE Clémence, 2005, « La région à l'heure de la parité », *Pouvoirs locaux*, n° 65, pp. 37-42.
- LEFEVRE Rémi, SAWICKI Frédéric, 2006, *La société des socialistes*, Bellecombe-Bauges, Éditions du Croquant.
- MAISON Dominique, 2006, *Grandeurs et servitudes domestiques. Expériences sociales des femmes au foyer*, thèse de sociologie, sous la direction de C-H Cuin, Université Victor Segalen-Bordeaux 2.
- MARCHAND Olivier, 2007, « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 », *INSEE Première*, n° 1117.
- MARGAIN Cecile, 2007, *La femme au foyer est-elle l'avenir du féminisme ?* Paris, Calmann-Levy.
- MARUANI Margaret, 2006, « Entretien », in Stéphane Beaud, Joseph Confavreux, Jade Lindgaard (dir.), *La France Invisible*, Paris, La Découverte, pp. 175-177.
- NIEL Xavier, 2005, « Six femmes au foyer sur dix aimeraient travailler », *note de la DARES*, n° 98-02.
- ZOHOR Djider et LEFRANC Christophe, 1995, « Femme au foyer : un modèle qui disparaît », *INSEE première*, n° 403.